

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

13/12/2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23
Voix « CONTRE » : 0
Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le treize décembre par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, Mme LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline.
MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEVALLÉE Victorien, FROGER David, M LESAGE Mathieu, M LANDAIS Romain, M SIMONIN Denis.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M LESAGE Mathieu
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BONZON Marie-Claude a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 83 / 2023

**RECHERCHE DE FINANCEMENT - RAPPORT
D'OPPORTUNITE D'ABF DECISIONS : RESTITUTION
ET VALIDATION**

Madame Claude FERRAND, adjointe déléguée aux finances, rappelle la mission et notamment la remise d'un rapport d'opportunité des financements publics mobilisables en lien avec les principaux projets présentés par la Collectivité.

Sur la base des préconisations de ce rapport il appartient à la collectivité de définir les projets qui seront concernés par la suite de la mission notamment le montage des dossiers.

Monsieur Victorien DEVALLEE en présente le contenu.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L 2121-29

Vu la délibération n°57-2023 du 09/10/2023 portant validation de la prestation de conseils en recherche de financement,

Vu la lettre de mission signée le 27/10/2023 confiant à la SAS ABF Décision la prestation de conseils en recherche de financement,

Considérant que pour assurer le financement des projets envisagés par la collectivité transition écologique, restauration de l'Eglise, Requalification de la Rue Neuve), elle peut être accompagnée pour mener une stratégie de mobilisation de financements publics,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le rapport d'opportunité des financements publics mobilisables en lien avec les principaux projets d'investissement de la collectivité ;
- De retenir le projet de restauration de l'Eglise paroissiale de la Sainte-Trinité pour la poursuite de la mission ;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Marie-Claude BONZON



Le Maire,

Pascale DEVALLEE

